



#### SIEGE

Espace Jane Léro  
17 rue Lamartine  
97200 Fort-de-France  
contact@uniondesfemmes-mq.fr  
Siret : 334 886 249 00039  
APE : 8899B

#### FORMATION-PRÉVENTION

Espace Jane Léro  
17 rue Lamartine  
97200 Fort-de-France  
formations.ufm@uniondesfemmes-mq.fr  
N° de déclaration d'activités : 02 97 31349 97  
Organisme certifié **QUALIOP** au titre des actions de formation

#### ACCUEIL-ACCOMPAGNEMENT

Maison de Solange  
58 rue Isambert  
97200 Fort-de-France  
accueilfemme@uniondesfemmes-mq.fr

Tél. : 0596 71 26 26 · [www.uniondesfemmesmartinique.com](http://www.uniondesfemmesmartinique.com) · Facebook : UFM · Instagram : unionfemmesmartinique

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### TOUJOURS PAS DE TRANSPORT COLLECTIF DANS LE CENTRE, ÇA SUFFIT !

**LE TRANSPORT PUBLIC  
EST UN SERVICE PUBLIC  
NOTRE DROIT A LA MOBILITE  
DOIT ETRE RESPECTE**

**SA NOU KA VIV LA SE SE  
PA SERVIS PIBLIK  
SE FE ZOT KA BAN NOU  
SE MALTRETANS PIBLIK**

L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE tire la sonnette d'alarme sur la situation des usager.es qui n'ont pas de solution de déplacement depuis le début de la grève de Transglo le 7 mars.

#### **Cela fait 4 semaines.**

- 4 semaines qu'adultes, jeunes, femmes, personnes âgées doivent trouver des solutions alternatives, souvent onéreuses pour se déplacer ;
- 4 semaines que la population du centre souvent la plus défavorisée se trouve ainsi prise à la gorge, et doit parfois renoncer à ses soins, des rendez-vous d'embauche, de cours ou de simples courses, essentielles pourtant pour son quotidien.
- 4 semaines que cela dure et que les parties au conflit ne s'accordent pas et ne proposent AUCUNE SOLUTION à ce qui constitue une violation du droit à la mobilité qu'elles ont la responsabilité d'assurer

#### **4 SEMAINES, C'EST TROP, ÇA SUFFIT !**

L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE soutient les associations de défense des usager.es et **exige, à leurs côtés qu'une solution rapide soit trouvée.**

Il faut respecter les martiniquaises et les martiniquais. TOUTES LES MARTINIQUAISES ET LES MARTINIQUAIS, SANS AUCUNE EXCLUSIVE !

**Les usager.es n'ont pas à faire les frais d'une gestion défailante du transport public.**

**L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE exhorte les élu.es à inscrire enfin...à leur agenda politique l'organisation d'un véritable service public du transport à la Martinique !**

### **RAPPEL**

La loi a consacré le **droit** à la **mobilité** comme un **droit** fondamental. L'article L1111-1 du Code des transports énonce que "toute personne a le **droit** de se déplacer et de choisir ses moyens de transport", y compris les personnes à **mobilité** réduite ou en situation de handicap.

**UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE  
13 AVRIL 2026**